

## DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le dix-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr BISSONNIER Dominique, Mr DESMARD Olivier, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme PICARD Sylvie, Mr OYON Jean-Louis, Mlle BLASZCZYK Josiane, Mme BLOT Séverine, Mme BOUAOUIT Geneviève et Mr MILLEROT Emmanuel.

Etaient absents : Mme ROUGET Nathalie (procuration à Mr DESMARD), Mr JEANDAUX Christophe (procuration à Mlle BLASZCZYK) et Mme BOILEAU Patricia (procuration à Mr GAUTHERON)

Secrétaire de séance : Mme BOUAOUIT Geneviève

La séance a été publique.

*Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 10 février 2012, les délibérations prise dans cette seconde séance sont valables quel que soit le nombre de conseillers présents (art. L 2121-17-CGCT).*

\* \* \* \* \*

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

### 2012 / 001 ELODIE

Le Maire fait le point de l'évolution du dossier ELODIE depuis la validation du plan de financement par le Conseil Municipal le 23/12/2011, sur la base des modifications techniques et financières débattues en séance.

- Article du Journal du Centre du 07 février "officialisant" la délibération favorable de la Communauté de Communes du Sud Nivernais (CCSN) du 06.02.2012 sur sa participation au programme ELODIE et sur son financement (568 000 €), ainsi que sur les modalités de fonctionnement envisagées (association, partenariats, etc...)

- Envoi officiel du dossier de demande de subventions à la Préfecture (DETR et FEADER) le 10/02/2012

- Réunion de travail chez Nièvre Aménagement le 10/02/2012 avec le Cabinet WARNANT et le Directeur technique / régisseur de la MCNN (P. JEANJEAN) pour caler toutes les contraintes techniques à intégrer pour l'équipement de la partie événementielle du dossier (surélévation de 1,5 m pour les gradins, plancher en chêne pour la danse, accroche des équipements scéniques sur charpente, loge arrière, plus petit auvent, salle obscure, rideau intermédiaire, distribution électrique, régie, sas d'entrée, local rangement, salle de remise en forme).

On peut espérer un retour des bailleurs de fonds sur le montage financier en mars, un dépôt du permis de construire et un avant-projet/estimatif en avril, une consultation des entreprises en juin, et un démarrage du chantier en septembre (9 mois de travaux).

### 2012 / 002 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Maire distribue aux conseillers un document donnant les grandes lignes de ce que pourrait

être le budget 2012, étant entendu que la Commission des Finances se réunira début mars pour examiner plus en détail les postes de charges de fonctionnement, ainsi que les projets d'investissements.

Les chiffres, évalués à partir du bilan de l'exercice 2011 arrêté au 31/12/2011, sont les suivants :

#### Fonctionnement

Dépenses	500 000 € (+1,8% par rapport à 2011= 491000 € dont 36 000 de routes)
Recettes	655 000 € (+1,5 % par rapport à 2011 = 645000)

Excédent	155 000 €
----------	-----------

Remboursement 64 000 € (partie en capital de nos emprunts actuels) disponible pour investissements hors ELODIE = 91 000 €

Intérêts du nouvel emprunt ELODIE en 2013 couverts par l'augmentation des impôts

#### Investissements (hors restes à réaliser 2011, cf. « aire de jeux)

- Assainissement rue du Champ Renard	15 000 €	(Placé Eglise = CCSN)
- Route de l'Hautjeandiot	p.m.	(à intégrer dans le programme voirie = 5000)
- Panneaux de signalisation des rues	5 000 €	
- Matériel ELF	5 000 €	
- Barnums (x2) + parquets	5 000 €	
- Travaux Maison Pinson	30 000 €	
- Equipements hangar technique	5 000 €	
- WC publics	3 000 €	
- Guirlandes	2 000 €	
- Kitchenette salle du Conseil	3 000 €	
- Pontceau Vivier	3 000 €	
- Eglise	14 000 €	

Total =	100 000 €
---------	-----------

dont	90 000 excédent 2012 disponible
------	---------------------------------

	10 000 excédent antérieur
--	---------------------------

#### ELODIE

Subventions	221 000 €
-------------	-----------

Autofinancement	210 000 €
-----------------	-----------

Total part commune 431 000 € (à préciser fin mars pour calibrer l'emprunt nécessaire, à priori < 200 000 € prévu)

Il apparaît que, à priori, le besoin de financement lié au projet ELODIE pourrait être satisfait avec un emprunt inférieur à 200 000 €, la deuxième augmentation de 4% des impôts programmée en 2012 se révélant par contre nécessaire pour assurer à la Commune un niveau d'investissements "courants" satisfaisant.

Le Maire invite les conseillers à se prononcer rapidement sur la liste des investissements envisagés, et à faire part d'éventuelles remarques, suggestions, ou besoins complémentaires à identifier.

2012 / 003     **SIOM**

Le Maire fait part au Conseil des débats de la Commission de fonctionnement du SIOM, qui s'efforce de suppléer aux carences d'une Présidente toujours laxiste et inefficace.

- Contremaître : son départ est à organiser au plus vite compte tenu de son inadaptation au poste (dossier à constituer, courrier à faire, respect de la réglementation)
- Création d'un poste de « chargé de mission » à cumuler avec l'ex « ambassade du tri » et à confier à la titulaire de cette mission (actuellement détachée SIEEN) qui serait recrutée à cette occasion par le SIOM.
- Renfort du secrétariat (absences répétées pour maladie)
- Fiches de poste : elles ont été établies mais ne sont toujours pas notifiées ... : à faire d'urgence pour pouvoir appliquer le règlement et faire les sanctions administratives qui s'imposent pour remettre le personnel « dans l'axe » : devoir d'aide aux usagers, comportement à la déchetterie, absences, retards, départs prématurés, tournées inachevées, pauses prolongées, mélange des sacs poubelles triés, etc. ...
- Achat d'une benne bicompartimentée d'occasion supplémentaire
- Deux études à lancer :
  - organisation des déchetteries, réorganisation du bâtiment, évaluation de l'installation d'un centre de tri (avec déchets professionnels)
  - préparation de l'introduction anticipée des poubelles individuelles (fin des sacs poubelles en 2014)
- Modification des statuts du SIOM pour fonctionner avec un seul ripeur par benne (sur certaines tournées)
- Achat d'une pendule pointeuse.

2012 / 004     **CCSN**

Le Maire fait le point des dossiers en cours à la CCSN

- recrutement de Jérôme FERRET, nouveau chef de projet, remplaçant de F Briatte, parti au Conseil Général
- éolien : Sougy non concerné (zone Natura) ; la CCSN a été prospectée (documents en Mairie) mais... n'a pas la compétence ; Decize non intéressée ; Cossaye a reçu une proposition d'un opérateur.
- voirie : la CCSN souhaite délimiter précisément la notion de « centre bourg » et « d'écart aggloméré » afin de contenir les dépenses de voirie intercommunautaire.
  - devis SIEEN acceptés pour l'enfouissement des réseaux à Lucenay et St Germain
  - bénéfice probable de 300 000 € en 2011 sur le budget de fonctionnement
  - achat 2 petits barnums et 2 moyens (5x12)
  - Litige pêcheurs / plaisanciers à la Jonction : en voie d'arrangement
  - Four à Chaux : dialogue avec un groupe espagnol (serres horticoles, pellets, cogénération) ; négociation pour installation Entreprise Electrique.
  - ELODIE (cf. supra) : délibération unanime favorable au plan du financement
  - SPL : adoption des statuts (souplesse gestion privée : achats, tarifs, facturation, recouvrements, gestion quotidienne, comptabilité, ...) qui sont également à adopter pour la Commune (cf. infra)
- carte intercommunale : vigilance sur un rapprochement avec la Communauté de

Communes de Dornes, souhaité par le Maire de Decize, et repoussé par toutes les autres communes.

#### 2012 / 005 **SPL « CONFLUENCE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants et L.2121-29

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

dénommée : SPL CONFLUENCE

dont l'objet social est le suivant :

- Exploitation d'installations touristiques
  - Port de la Jonction, y compris hôtel, bar-restaurant, gîtes
  - stade nautique de Decize dont le bar-restaurant
  - haltes nautiques
- Exploitation d'installations d'hôtellerie de plein air,
- Animations événementielles, culturelles et de loisirs ;

La durée de la SPL sera de 50 ans.

Puis, le conseil municipal :

- a) Procède à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital de 100 000 euros, libéré en une seule fois, dans lequel la participation de la Commune est fixée à 1 000 euros
- b) Autorise le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société
- c) Désigne M. BISSONNIER comme son représentant permanent à l'assemblée spéciale

#### 2012 / 006 **PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS**

Le Maire fait le point des dossiers en cours au PNSN :

- Adoption du budget de fonctionnement (218 000 €)
- Véloroute : le projet partira de Decize vers Nevers ; réunions à organiser pour l'environnement, l'exploitation, les aménagements locaux, ... ; accord obtenu du Conseil Général pour le financement.
- Etude d'opportunité d'une plateforme multimondiale à Cercy-la-Tour lancée le 7 février (financement : Région, Etat, Conseil Général, Communauté de Communes) réalisée par un bureau privé (H LOG) pour 50 000 €
- Relance du plan d'action du Sud Nivernais
- Audit d'organisation du fonctionnement du Conseil de développement (7000 €) dont 700 du Pays.
- Diagnostic Régional Santé : la Nièvre est mal placée par rapport à la Région (89 médecins pour 100 000 habitants au lieu de 102, dont 49 % de plus de 55 ans). Dialogue à organiser avec l'ARS pour un groupe de travail à constituer au niveau du Pays.

#### 2012 / 007 **FACTURES ASSAINISSEMENT**

Le Conseil donne son accord pour appliquer la règle en usage (moyenne des trois dernières années) aux usagers du réseau SIAEPA ayant constaté des fuites exceptionnelles, pour l'établissement de leur facture d'assainissement soit :

- Mr GRANJEAN et Mlle LANCERY (consommation 215 m<sup>3</sup>) : 134 m<sup>3</sup>
- Mr et Mme MAIERO DA COSTA (143 m<sup>3</sup> - fuite due au SIAEPA) : 85 m<sup>3</sup>

### 2012 / 008 VOIRIE

- Le Conseil donne son accord au lancement des travaux d'assainissement de la rue du Champ Renard (parties hautes et basses = estimation à environ 15 000 € TTC) et souhaite disposer de deux devis au moins. Les cantonniers ajouteront une grille supplémentaire sur quelques mètres à l'amont de la bordure basse.
- Première évaluation des travaux de voirie 2012 à 24 400 € (route des Pierres, impasse des Demoiselles, rue du Grand Pré, divers). Il faudra y ajouter des réparations à la route de l'Hautjeandiot. Au total on restera facilement dans l'enveloppe de 36 000 € de 2011 à reconduire en 2012.

### 2012 / 009 SOUGY ECOUTE

Les points relevés sont les suivants :

- Poteau téléphonique cimetière : il a été redressé
- Elagage chemin du Manège : Mr Berthillot y procèdera incessamment
- Assainissement pluvial CHARPENTIER / BLASZYCK : à voir par les cantonniers
- Guirlandes de Noël : prévoir au budget un achat significatif
- Sacs poubelles : toujours le mélange par le SIOM des sacs jaunes et bleus avec les roses ... !
- Prix eau assainie : ... plaintes de certains usagers ... alors qu'elle est restée au prix de 2010.
- Véhicule ventouse chez Mme LACROIX : enlevé et déposé au hangar technique
- Ruissellement eau chez Mme LANCERY : fossé à faire par D. PORADA
- Ruissellement pluie sur place de l'Eglise : voir grille + avaloir à faire par CCSN
- Ecoulement chez Mme PETIT (Cheminée) : voir avec les cantonniers
- Abribus Tinte : à nettoyer
- Vitesse : voir Mr BOURGES pour fils DRAZEK (montée car scolaire)
- Kitchenette et placards salle Conseil : urgent (cantonniers)
- Wimax salle Conseil : l'équipement est opérationnel pour le Club Informatique
- Promenade du Gour : voir avec CCSN enlèvement des restes de la passerelle

### 2012 / 010 ACHATS / TRAVAUX

Le Conseil Municipal donne son accord avec travaux et achats suivants

- Travaux Eglise (clocher, voûte) = facture de l'Entreprise LENHARTOVA pour 5 150 € HT
- Ordinateur secrétariat de Mairie : devis du SIEEEN de 670 € HT
- Meubles, plan de travail, évier, mitigeur pour kitchenette de la salle du Conseil : devis entreprise VUONO pour 1 510,19 € HT
- Renouvellement des abonnements au portail cyberbases 2010 et 2011 = deux factures de la Caisse des Dépôts de 1 471 € HT et 1 260 € HT
- Matériel informatique pour la Cyberbase (2 PC, 3 écrans, 2 office 2010, 1 routeur, 1 spot WIFI) devis de l'entreprise HCI pour 4 052,28 € HT)
- Chauffe-eau pour la kitchenette (avec siphon, tuyauterie) = devis de la SARL FERNANDES pour 700 € HT

### 2012 / 011 LOGEMENT MAUGENDRE

Deux candidatures se sont manifestées en Mairie pour la location du logement MAUGENDRE (libre début mars) : Mlle PERIOT et Mme DRAZEK.

Le Conseil donne la préférence à la candidature de Valérie PERIOT (deux enfants à scolariser à Sougy, revenus plus stables, emménagement sous un mois, liens avec sa famille habitant Sougy, candidature ferme). Mme DRASZEK a un enfant seulement, qui sera scolarisé à la rentrée scolaire 2012 à Decize, n'est pas sûre de sa décision et à un préavis de 3 mois à respecter.

Le Conseil mandate le Maire pour faire les formalités notariales habituelles (bail) avec M<sup>e</sup> JOURDIER, notaire.

#### **2012 / 012      MULTISERVICES**

Le Maire informe le Conseil du souhait de Mr ISTEMBOULI de cesser en 2012 l'exploitation du Royal Rabat, pour lequel il cherche un repreneur, en laissant tout le matériel et le mobilier professionnels (cuisine, tables et chaises, bar équipé, etc...).

La Commune accompagnera dès maintenant sa recherche d'un nouvel exploitant auprès de Pôle Emploi, des agences d'intérim, des chambres de commerce, de l'Artisanat et des métiers, du "réseau" de la CCSN (restaurant du Port, etc. ...)

Afin de ne pas aggraver une situation financière difficile, le Conseil donne son accord pour

- maintenir jusqu'au 30/06/2012 le loyer mensuel actuel du restaurant Multiservices à 350 €.
- accepter que le règlement du loyer du logement occupé par Mme VILLERET soit limité à des avances mensuelles de 150 €, le solde (78 €) étant réglé lors de l'apurement de la situation financière du Multiservices dans lequel elle est partie prenante), étant entendu que les versements CAF mensuels (249.45 €) continueront comme avant.

#### **2012 / 013      SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE)**

La Préfecture souhaite que les Communes engagent dès maintenant une réflexion sur la détermination des périmètres SCOT. Le Maire confirme que la CCSN s'y prépare, en concertation avec le PNSN (à laquelle participe le Maire), sur la base du regroupement des 4 cantons de Dornes, La Machine, Fours et Decize.

#### **2012 / 014      ENFOUISSEMENT RESEAUX**

Le Conseil valide l'idée de ne pas inscrire de travaux particuliers sur la Commune pour l'insertion esthétique des réseaux. La demande d'insertion sur le VC1 et la boucle de de l'Usage sera renouvelée, comme chaque année !, par le Maire auprès du SIEEEN dans le programme global de la CCSN.

#### **2012 / 015      ALIMENTATION WIMAX SALLE DU CONSEIL**

Le Maire informe le Conseil des coûts liés à l'alimentation de la salle du Conseil pour un branchement spécifique WIMAX, pour les besoins du Club informatique : 46 € d'installation et 65 € HT/mois pour les abonnements téléphone et Internet et la location de la livebox.

Cet équipement nouveau étant essentiellement utilisé par le Club informatique, dont une majorité de membres sont extérieurs à la Commune, il paraît équitable que le coût des abonnements lui soit largement répercuté. Le Maire prendra contact avec le Président du Club informatique pour lui proposer un arrangement amiable (qui coûtera moins de 2 € par mois par adhérent du Club !...).

*2012 / 016*     **LOCATION SNID**

Le Maire fait part au Conseil de la proposition qu'il a faite au SNID le 11 janvier pour la location du terrain de foot (tonte, éclairage, chauffage, douches, ...) soit 800 € pour l'année plus 39 € par séance d'été et 87 € par séance d'hiver. La proposition est à l'examen par le Président du SNID.

*2012 / 017*     **SACEM**

Une nouvelle réglementation devrait être mise en place par la SACEM pour simplifier et alléger les obligations des Communes pour les déclarations de manifestations (la formule 3 séances annuelles serait à 125 € par an).

*2012 / 018*     **CFA LA NOUE**

Le Conseil ne donne pas suite à la demande de subvention du CFA la NOUE.

*2012 / 019*     **SERVICE DE L'EAU**

Le service de l'eau du Conseil Général a visité la station de traitement : les filtres de réseaux fonctionnent de façon satisfaisante et l'eau épurée est de qualité convenable. L'exploitation et l'entretien des abords sont correctement réalisés. Voir le dysfonctionnement de la diane automatique.

*2012 / 020*     **SDIS**

La contribution de la Commune au SDIS (service incendie) est passée de 17 317 € en 2011 à 22 136 € en 2012 ; elle passera à 26 610 € en 2013. Ces montants sont établis à partir de trois critères : financier, démographique et niveau de service. Il reste que cette inflation considérable des coûts est relativement indigeste ... et conduit à s'interroger sur une gestion un peu « facile » et une politique d'investissements coûteuse (nouvelle caserne !).

*2012 / 021*     **TRANSPORTS BOIS RONDS**

Le Maire a confirmé au Préfet l'intégration de la route des Pierres (VC n°4) dans la liste des voies autorisées à la circulation de bois ronds (dépassement autorisé de la limite de 40 T pour les véhicules de plus de 4 essieux). Il appartiendra à la Commune de procéder à des états des lieux détaillés pour faire supporter aux propriétaires et/ou transporteurs le coût des dégradations constatées.

*2012 / 022*     **PRODUIT DES 3 TAXES 2011**

Le produit des trois taxes notifié par la Préfecture pour l'exercice écoulé est rigoureusement conforme aux prévisions budgétaires (198 701 €).

*2012 / 023*     **REPARTITION TAXE HABITATION**

Le Maire informe le Conseil de la répartition de la taxe d'habitation, qui épargne 35 foyers non assujettis, et fait apparaître 13 foyers payant 1 000 € et plus.  
Les 262 autres foyers se répartissent entre 0 et 1 000 €, dont 203 (69%) entre 200 et 700 €, la moyenne se situant à 415 € et la médiane à 350 €.

#### **2012 / 024 REVENU MOYEN DES FOYERS FISCAUX**

Le revenu moyen annuel d'un ménage nivernais s'élève à 19.391 € et il est de 20 541 € à Sougy, qui se situe donc 6 % au-dessus de la moyenne départementale. Dans les deux Communautés de Communes voisines (La Machine et Decize), Sougy est dépassée par Avril, Devay et Druy, et est équivalente à Béard, Champvert et St Ouen.

#### **2012 / 025 AVANCEMENT PERSONNEL**

Le Maire informe le Conseil qu'il proposera un avancement « mini » pour Philippe RACHEL et « maxi » pour Serge CHEMINEAU (indisponibilité partielle, absences).

#### **2012 / 026 CONTRAT CAF**

Le contrat avec la CAF pour la garderie pour l'exercice 2011 a été régularisé. Les informations fournies pour 2012 devraient permettre de passer la capacité d'accueil officielle de 10 à 12 enfants.

#### **2012 / 027 VOIRIE INTERCOMMUNALE**

Le Maire fait circuler une carte de la voirie communautaire, qui est disponible en Mairie. La CCSN souhaite préciser cette carte, de façon à limiter clairement les dépenses de voirie et ne pas trop amputer un budget d'investissement prioritairement à affecter au développement économique. La Commune est invitée à fournir une carte précise de limites proposées (comme les nouvelles communes récemment intégrées qui ont des territoires comportant des centres bourg et des écarts agglomérés assez étalés).

#### **2012 / 028 VISITE ECOLE / EDUCATION NATIONALE**

L'Inspecteur de l'Education Nationale a évalué l'Ecole de Sougy, dont il a estimé que les conditions pédagogiques autant que matérielles de son fonctionnement étaient satisfaisantes. Quelques petits travaux et ajustements matériels à réaliser par les cantonniers d'ici la rentrée 2012 ont été identifiés. Le prochain Conseil d'Ecole se tiendra le 23 février.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Boitier « Voltalis » (économies consommation électrique) : la Société prendra directement contact avec les usagers incessamment
- Barnums Festi'Sougy : problème réglé (décalage Avril et achats CCSN + Commune)
- Centre Social Robert Billoué (St-Léger-des-Vignes) : en attente du contact prévu par sa présidente annoncé le 12 janvier
- Cyber-base : contact pris avec le Conseil Général pour intégrer la Cyber-base dans le réseau (avec relai PME/TPE)
- Grand prix F1 : transfert probable vers le Castelet ...
- CCAS : voir opportunité d'une enquête pour portage de repas aux anciens
- Incivilités : 13 ampoules d'éclairage public détruites à la carabine à l'Usage
- Incident autocar Tinte : contact pris avec l'automobiliste
- Risque inondations : trois riverains désignés pour visite DDT
- Dérogation PC stabule agriculteur : en bonne voie
- Code « gens du voyage » : inutile de diffuser
- Logement LIORET : dossier en cours transmission au CAUE



- Association « l'Echelle » (écoute des enfants de 6 à 10 ans sur les thèmes de la vie quotidienne) : accord du Conseil pour des séances hebdomadaires à la Bibliothèque.
- Parrainage présidentielle : confirmation du Maire qu'il ne donnera aucun parrainage.
- Maison DAJOZ à Tinte (en vente) : « risque modéré » pour l'attestation du SPANC
- Comité pilotage NATURA 2000 : compte rendu disponible en Mairie
- Chasse à la bécasse : fermeture jusqu'au 20 février.
- Passage à niveau Tinte : il sera fermé du 14 mars à 8h00 au 15 mars à 17h00
- Stand SIOM « développement durable » : la commune n'est pas intéressée
- INIGF (ex IGN) : l'institution est autorisée à pénétrer sur toutes les propriétés, privées et publiques, pendant cinq ans.
- Barrières de dégel : elles seront levées après le 20/02 → Transports scolaires : modification de certains points d'arrêts et des horaires du 16 au 20 février confirmée individuellement aux parents
- Sylvie De Sousa : arrêt de travail prolongé jusqu'au 18/03
- Souris Verte : courrier envoyé incessamment à tous les parents d'enfants de 3 mois à 6 ans
- Malfaçon MAUGENDRE : contact pris avec l'architecte / courrier à faire à l'entreprise FERRAGUTI (assurance mais dépôt de bilan.. !)
- Pylône Carnat : contact pris avec NIVERLAN pour identifier l'entreprise de démontage.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures.

Délibérations numérotées 2012 / 001 à 2012 / 028

*Mr GAUTHERON François*

*Mr DAIGNOT Bernard*

*Mr BISSONNIER Dominique*

*Mr DESMARD Olivier*

*Mr ROBIN Jean-Luc*

*Mme PICARD Sylvie*

*Mr OYON Jean-Louis*

*Mlle BLASZCZYK Josiane*

*Mme BLOT Séverine*

*Mme BOUAOUIT Geneviève*

*Mr MILLEROT Emmanuel*